LA FORMATION

Programme 2018-2019

fdsea 49

Jeunes Agriculteurs Maine et Loire

Une question ?

Vous avez des besoins en formation ? Une thématique de formation vous intéresse ?

Contacter la FDSEA de Maine-et-Loire afin de nous faire part de votre idée et que nous puissions répondre à vos attentes.

Anne PICARD
06 13 16 31 90
a.picard@agri49.com

Aide au remplacement

Afin que vous puissiez vous libérer du temps pour bénéficier d'une formation en toute tranquillité, le Service de Remplacement (SR 49) vous propose de vous faire remplacer.

> Pour cela, vous devez :

- Contacter le service de remplacement 1 mois avant le démarrage de la formation,

- Signer le contrat de mise à disposition et renvoyer le contrat avant le démarrage de l'intervention de l'agent de remplacement,

- A l'issue de la formation, vous envoyez l'attestation de formation fournie par l'organisme de formation

> Pour rappel, le salarié peut intervenir le jour de votre absence ou dans les 3 mois qui suivent.

Le tarif est réduite dans le cadre d'un motif formation : 9,01 de l'heure + les frais de déplacement.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service de Remplacement : 02.41.96.76.90 – sr49@agri49.com .

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE FORMATION

Dans le cadre de la loi en faveur des PME (loi 2.8.2005 art. 3) tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

> Qui est concerné ?

Les exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et des sociétés commerciales (SARL, SA…).

N.B. : les associés de ces sociétés sont concernés par le dispositif.

> Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Depuis 2008, les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 heures.

A titre d'exemple, le dirigeant d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés a effectué 21 heures de formation en 2016. Le crédit d'impôt s'élèvera à 204,96 € (21 x 9.76€*) imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par la société.

Le crédit d'impôt s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise si cette dernière est soumise à l'impôt sur les sociétés, sinon sur l'impôt sur le revenu des associés.

Pour les exploitations individuelles, le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur le revenu du contribuable.

N.B. : dans tous les cas, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué.

> Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Lors de leur déclaration d'impôts les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n°12635*01; téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès du comptable de la direction générale des impôts.

> Les justificatifs à conserver :

Les textes ne précisent pas quels seront les documents qui pourront être demandés comme justificatifs. Pour autant, en cas de contrôle, le stagiaire ayant déclaré un crédit d'impôt formation devra prouver qu'il a suivi une formation. La facture de l'organisme de formation, qui doit mentionner le code Siret de l'exploitation, est alors la pièce justificative la plus probante.

En l'absence de facture (ex : formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), c'est l'attestation de stage précisant le nom du stagiaire et le n° SIRET de son exploitation (avec le numéro d'activité de l'organisme de formation) qui servira de justificatif probant.

NB : Ne pas confondre avec le crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour assurer leur remplacement pour congé.

ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION DU DUER

OBJECTIFS

Comprendre la réglementation qui s'impose aux employeurs de main d'œuvre en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail / Acquérir la méthodologie de rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques (Duer)

Systera.fr | SYSTÈME D'EVALUATION DES RISQUES EN AGRICULTURE

"Avec Systera*, rédigez simplement et efficacement votre DUER"

PROGRAMME

> Connaître les obligations réglementaires en matière de santé/sécurité qui sont applicables aux employeurs

> Comprendre les enjeux de la sécurité sur les exploitations

> Connaître les informations attendues dans un DUER

> Acquérir une méthodologie pour évaluer les risques et rédiger son DUER Connaître les évolutions législatives (compte pénibilité)

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

INTERVENANT ET FORMATEUR

Anne PICARD, formatrice réglementation et prévention

DURÉE
1 journée
(7 h de formation)

DATES
Toute l'année

LIEUX
Selon inscriptions

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Employeurs de main-d'oeuvre agricole

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

CONNAITRE LES GESTES QUI SAUVENT

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances théoriques et les gestes nécessaires afin d'apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence, et donc sauver des vies sur le lieu de travail

"NOUVEAU !"

PROGRAMME

> Exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins,

> Alerter les secours d'urgence,

> Protéger la victime et les témoins sans s'exposer soi-même au danger

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

INTERVENANT ET FORMATEUR

Formateur en prévention et secours civiques (PSC) ayant obtenu un certificat de compétences

DURÉE
1 journée
(7,5 heures de formation)

DATES
Toute l'année

LIEU
Selon inscriptions

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Tout exploitant agricole du Maine-et-Loire

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

OPTIMISER ET RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

OBJECTIFS

Suivre une formation technique de deux jours sur l'optimisation et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et renouveler son Certiphyto.

DURÉE
2 jours

DATES
Toute l'année

LIEU
Selon inscriptions

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Tout exploitant agricole du Maine et Loire

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

INTERVENANT
Samuel GUIS
Conseiller Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire

PROGRAMME

> Optimisation des interventions

> Solutions alternatives

> Zoom sur le désherbage (tour des parcelles et reconnaissance des adventices).

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Avoir un Certiphyto décideur en cours de validité.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SON EXPLOITATION

OBJECTIFS

Favoriser et organiser la transmission de son exploitation et la réussite de la reprise de l'installé en apportant au cédant les outils et contacts nécessaires

DURÉE
3,5 jours
(20 heures de formation)

DATES
Toute l'année

LIEU
Selon inscriptions

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Tout exploitant agricole du Maine et Loire

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

PROGRAMME

> Clarifier ses intentions et ses souhaits

> Intégrer l'importance de la relation cédant/entrant

> Connaître les étapes et les délais de l'installation, et les outils de la transmission

> Evaluer le capital de son exploitation et identifier sa stratégie de transmission

> Trouver des solutions fiscales pour optimiser sa cessation d'activité

> Connaître les obligations réglementaires relatives aux baux et aux contrats de travail lors de la transmission

> Connaître les modalités de calcul de la retraite d'un exploitant. Identifier les moyens d'optimiser et d'améliorer sa retraite

> Régler sa succession

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

INTERVENANTS ET FORMATEURS

Conseillers en gestion et expertise comptable AS49 / Conseiller Installation – Transmission Chambre d'Agriculture 49 / Juriste droit du travail et droit des sociétés et fiscalité Fdsea 49 / Animatrice formation FDSEA 49

RÉSEAUX SOCIAUX : ÊTRE ACTEUR DE SA COMMUNICATION

OBJECTIFS

Connaitre l'univers des réseaux sociaux et apprendre à s'en servir

PROGRAMME

> Explorer et appréhender l'univers des réseaux sociaux

> Comprendre la place des réseaux sociaux aujourd'hui et y trouver la sienne : quelle utilité ?

> Comprendre le fonctionnement d'une page Facebook pour promouvoir son activité

> Comprendre le fonctionnement de Twitter et apprendre à communiquer via cet outil

> Elaborer de sa propre stratégie digitale

> Formation niveau débutant
(*Niveau perfectionnement sur demande)*

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

INTERVENANT ET FORMATEUR

Delphine BISSON, formatrice réseaux sociaux, Inf'Agri 85

DURÉE
1 journée/ session
(7h de formation)

DATES
Toute l'année

LIEU
Selon inscriptions

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Tout exploitant agricole du Maine-et-Loire

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

AMÉLIORER SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

OBJECTIFS

Obtenir les outils et les réflexes pour une communication fluide et sereine en public ou devant une caméra

PROGRAMME

> Comprendre les éléments de communication verbaux et non verbaux

> Appréhender son corps et maîtriser son stress

> Apprendre à gérer le contenu de son intervention

> Apprendre à s'exprimer devant une caméra ou un auditoire

> Anticiper la venue des médias ou préparer une intervention orale

PRÉREQUIS POUR ACCÉDER À LA FORMATION

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation

INTERVENANT ET FORMATEUR

Delphine BISSON, formatrice réseaux sociaux, Inf'Agri 85

DURÉE
1 journée
(7h de formation)

DATES
Toute l'année

LIEU
Angers

TARIF
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

CONTACT
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

PUBLIC
Tout exploitant agricole du Maine-et-Loire

RESPONSABLE FORMATION
Anne Picard

A L'AISE ET RESPONSABLE

Durée
12 jours
répartis sur 4 mois

Dates
Novembre 2018

Lieu
Angers, Paris (2 jours)

Tarif
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

Contact
jeunes-agriculteurs-49@agri49.com
02 41 96 76 73

Public
Tout exploitant ou futur exploitant agricole du Maine-et-Loire

Responsable formation
Carole Detallante

Objectifs

Comprendre son environnement professionnel. Se donner les moyens d'être acteur en tant que responsable ou futur responsable.

Programme

- Expression orale et communication
- Les filières agricoles face à la volatilité, la PAC et l'internationalisation
- Conduite de projet
- Organisation du travail
- Comment se faire remplacer ou embaucher
- Enjeux Environnementaux
- Collectivités locales et territoriales
- Conduite de réunion
- Les rouages de la grande distribution
- Les consommateurs et l'agriculture
- L'univers des médias
- L' Anjou Agricole
- Outils informatiques et réseaux sociaux
- Mutualisme, coopération, notion de projet collectif
- Échanges avec les responsables d'OPA
- Histoire des OPA
- Réussir ses négociations

Prérequis pour accéder à la formation
Pas de prérequis

Validation de la formation
Attestation de formation

Intervenants et formateurs

Samuel Constantin, compagnie GAIA / Vincent CHATELLIER, Ingénieur Inra / Virginie BOUREAU, Chambre d'agriculture / Mélanie GOUJON, conseillère d'entreprise, Chambre d'agriculture 49 / Angèle DOIEZIE, conseillère Service de Remplacement 49 / Marie RULLIER, animatrice environnement FDSEA 49 / Laurent LELORE et JF CESBRON, élus / Denis LAIZE, vice-président JA 49 / IFOCAP Paris / Alain PEYRIEUX, ingénieur et enseignant à l'ESA / Fabrice VINCENTY, Oxygen Concept / Romain DEVAUX, Rédacteur en chef de l'Anjou Agricole / Hervé FUSIL, Fusil consultant

« Cette formation à l'aise et responsable a été modifiée sur le fond et la forme. La formation se déroule toujours sur 12 jours mais les modules ont été réorganisés pour que les stagiaires puissent plus facilement se libérer du temps. Les modules du soir ont été supprimés et nous sommes passés à des sessions de 1 journée par semaine au lieu de 2 jours toutes les deux semaines. Un module spécial sur les réseaux sociaux et la communication a été créé.»

Denis Laizé, responsable de formation

ADEMA (ACCÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI AUX MÉTIERS

Durée
22 jours
(154 h de formation)

Dates
Juin et octobre

Lieu
Angers

Tarif
Gratuit, sous condition de prise en charge Fafsea

Contact
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

Public
Demandeurs d'emploi, personnes en reconversion

Responsable formation
Anne Picard

OBJECTIFS

Découvrir le secteur d'activité de l'agriculture / Élaborer son projet professionnel en milieu agricole

PROGRAMME

> Découverte de l'agriculture en France et dans le Maine et Loire : productions, filières, métiers et formations agricoles,

> Visites d'exploitation et de centres de formation dans les productions ciblées par les stagiaires

> Intervention des acteurs du milieu professionnel agricole : salarié, entreprises qui recrutent…

> Insertion en milieu de travail : stage de 3 semaines dans l'exploitation agricole choisie par le candidat,

> Élaboration du projet professionnel de chacun : choix d'une filière, formations qualifiantes ou certifiantes à suivre, insertion directe dans l'emploi…

Prérequis pour accéder à la formation
Pas de prérequis

Validation de la formation
Attestation de formation

INTERVENANT ET FORMATEUR

Anne PICARD, formatrice FDSEA 49

RECONNAITRE ET FAVORISER LES AUXILIAIRES EN VERGER

Durée
2,5 jours
(17h30 de formation)

Dates
Toute l'année

Lieu
Selon inscriptions

Tarif
Gratuit, sous condition de prise en charge Vivéa

Contact
fdsea49@agri49.com
02 41 96 76 29

Public
Arboriculteurs, cidriculteurs des Pays de la Loire sollicitant les aides du PCAE

Responsable formation
Hélène Paucet

OBJECTIFS

Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires / Maîtriser les populations de ravageurs

PROGRAMME

> Connaître, identifier les ennemis naturels des nuisibles, ces auxiliaires utiles à la protection des vergers. > Identification jusqu'à la famille minimum, jusqu'au genre/espèce pour quelques Carabidae, Syrphidae, Coccinellidae intéressants.

> Connaître leurs besoins pour les attirer et favoriser à proximité des plantes à protéger.

> Obtenir des notions paysagères pour augmenter la biodiversité utile dans les agroécosystèmes : liste de plantes attractives, gestion écologique…

> Élaborer un plan d'action pour favoriser et suivre les populations d'auxiliaires dans son verger.

Conforme PCAE

Prérequis pour accéder à la formation
Pas de prérequis

Validation de la formation
Attestation de formation

INTERVENANTS ET FORMATEURS

Hélène PAUCET (Ingénieur, chargée de mission FRPF)/ Johanna VILLENAVE-CHASSET (Docteur en entomologie et écologie du paysage, formatrice auprès d'agriculteurs et de conseiller agricole).

FINANCEMENT

Financement

Vivea

Toutes les formations proposées par la FDSEA de Maine-et-Loire sont gratuites et sous conditions de prise en charge VIVEA, seuls les repas du déjeuner restent à votre charge.

Fafsea

Vos salariés peuvent également suivre les formations. Le FAFSEA prend en charge totalement ou partiellement les formations d'une durée minimum de 7 heures.

Pour plus de renseignement contacter le secrétariat de la FDSEA au 02 41 96 76 29

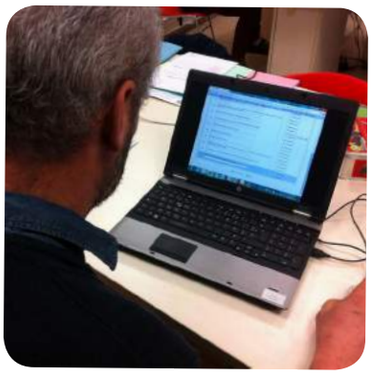

FDSEA DU MAINE-ET-LOIRE
14 Avenue Jean-Joxé
49007 Angers Cedex 01
02 41 96 76 29 - fdsea49@agri49.com

Responsable formation
Anne Picard
a.picard@agri49.com
02 41 96 76 29